

Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur la procédure administrative, PA)

A *Jiazet David*, né le 14 octobre 1974, ressortissant camerounais, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 20 août 2002, le Département fédéral de justice et police, par décision du 9 octobre 2002, a décidé:

1. Le recours est rayé du rôle.
2. Il n'est pas perçu de frais.

22 octobre 2002

Département fédéral de justice et police